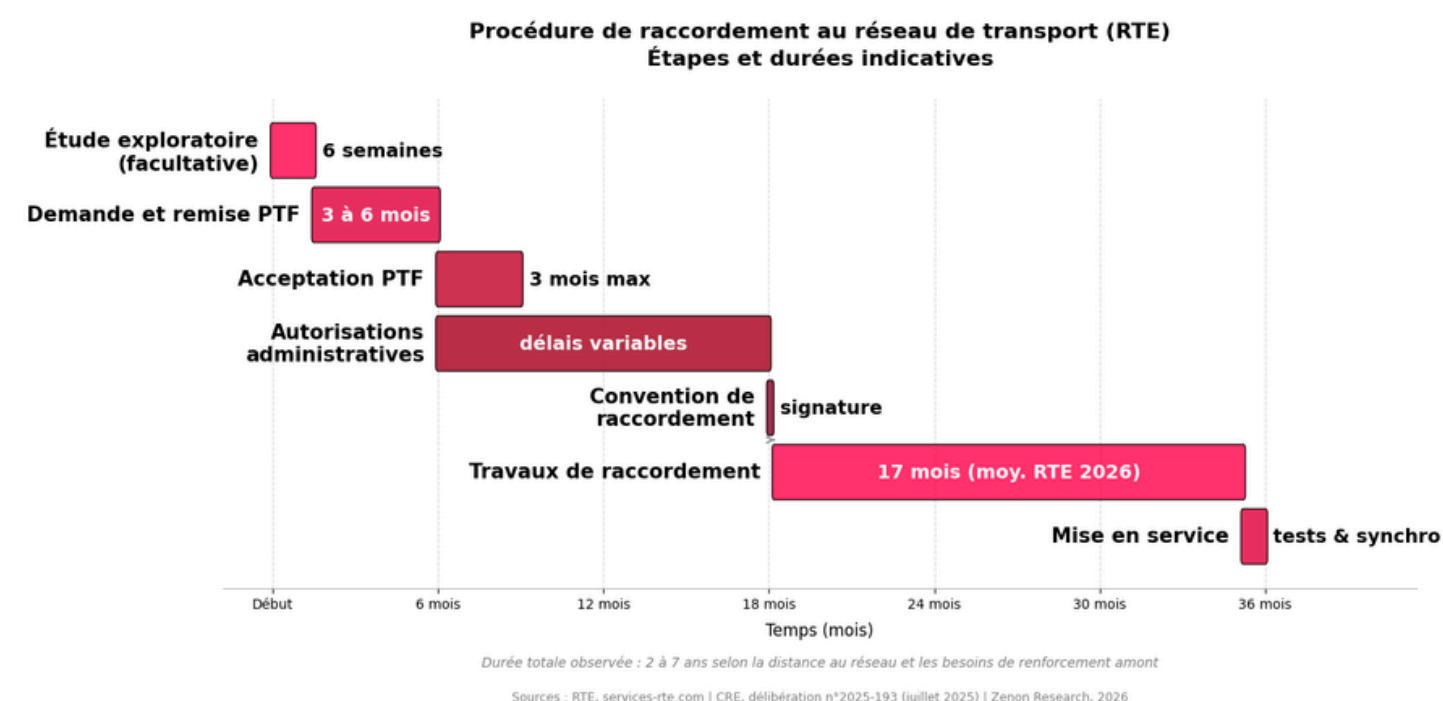


Raccordement au réseau : la file d'attente, vrai goulot de la transition

Marc Germanangue, Directeur Général de Zenon

Le 22 avril 2026, Emmanuel Macron inaugurait la mine de lithium d'Imerys à Échassières, emblème de 150 Grands Projets Stratégiques. Quelques jours plus tard, Émilie Piette, la présidente du directoire de RTE rappelait que le délai moyen de réalisation des travaux de raccordement est de 17 mois et ajoutait : « ce qui peut prendre du temps, c'est surtout la phase d'avant ». Ceci mérite d'être décrypté.

Raccorder un site industriel au réseau de transport d'électricité (géré par RTE) ou au réseau de distribution (géré par Enedis) est un processus en 5 étapes pour le demandeur : étude exploratoire ; proposition technique et financière (PTF) ; convention de raccordement ; travaux ; mise en service. Lorsqu'un dossier complet est déposé, RTE dispose d'un délai de trois mois pour remettre une PTF. Mais entre la première demande et la mise en service, les délais réels oscillent entre deux et sept ans pour un projet industriel raccordé en haute tension, selon la distance au réseau et les besoins de renforcement amont.



Le paradoxe central est que le réseau est rarement saturé physiquement, mais souvent contractuellement : selon le Schéma Décennal de Développement du Réseau 2025 de RTE, 21 GW de droits d'accès ont déjà été octroyés pour des projets industriels, dont plusieurs ne se concrétiseront pas aux rythmes annoncés. À l'échelle européenne, un rapport conjoint Beyond Fossil Fuels, E3G, Ember et IEEFA (mai 2025) estimait que 1 700 GW de projets renouvelables et hybrides attendaient un raccordement dans 16 pays, soit plus de trois fois les capacités nécessaires pour atteindre les objectifs européens 2030. L'AIE (2023) note que la réalisation d'une nouvelle infrastructure de réseau prend cinq à quinze ans, quand un projet renouvelable se déploie en un à cinq ans ; un ciseau structurel qui alimente mécaniquement les files d'attente.

Ce déséquilibre entre capacité physique et capacité contractuellement réservée tient en grande partie à la règle historique du « premier arrivé, premier servi », analysée dans un rapport de Zenon dédié aux réseaux électriques européens. En permettant de réserver de la capacité réseau très en amont, sans condition de maturité du projet, ce principe a engendré un phénomène de patrimonialisation : des demandes opportunistes visaient à sécuriser une PTF pour la céder à un tiers, bloquant des projets réellement prêts à construire. L'Union Française de l'Électricité nomme ce phénomène : les « projets zombies ». Les travaux académiques sur le cas américain montrent que le délai médian entre la demande de raccordement et la mise en service est passé de moins de deux ans pour les projets mis en service en 2000 à 2007 à plus de cinq ans pour ceux mis en service en 2023. C'est ainsi une dégradation directement corrélée à la croissance spéculative des files d'attente.

La réponse réglementaire prend forme. En France, la CRE a approuvé en juillet 2025 une nouvelle procédure introduisant le « premier prêt, premier servi » : les droits d'accès seraient désormais octroyés aux projets présentant les meilleures garanties de réalisation. S'y ajoutent des zones industrielles « prêtes au raccordement » anticipées par RTE, un raccordement temporaire « en piquage » sur le réseau 400 kV pour les grands projets industriels, une gestion dynamique de la puissance pour récupérer les capacités dormantes, et la possibilité pour les préfets de fixer, sur proposition de RTE, un ordre de priorité entre demandes concurrentes en cas de délais prévisionnels supérieurs à cinq ans.

Ces réformes s'inscrivent dans une dynamique internationale convergente. Le Royaume-Uni a adopté en 2024 un système « First Ready and Needed, First Connected » introduisant explicitement un critère d'alignement stratégique national ; les États-Unis ont réformé leur procédure via la Federal Energy Regulatory Commission Order 2023, passant d'études sérielles à des « cluster studies » regroupant des projets voisins. La Commission européenne a publié en 2025 un guide exhortant les États membres à instaurer des règles « use it or lose it » pour les capacités réservées. Pour les décideurs, le message de fond est celui-ci : le raccordement au réseau est, pour une large part, un problème d'allocation (et donc de règles) avant d'être un problème d'infrastructure. Accélérer les travaux de renforcement est indispensable ; refondre les règles de file d'attente est plus immédiatement actionnable. Les deux fronts doivent avancer en parallèle.